RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2PEZER
Société civile
Au capital de 5 000,00 euros
Siège social : 8-10 Passage de Dantzig
75015 PARIS 15
832 569 677 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 1ER JUILLET 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,
LE 1ER JUILLET,
A 19 HEURES,

Les associés de la Société 2PEZER, société civile au capital de 5 000,00 euros, divisé en 500 parts de 10,00 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 8-10 Passage de Dantzig - 75015 PARIS 15, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

Monsieur Eric BOULAY,
Titulaire de ..... 5 parts sociales en pleine propriété

Madame Patricia BOULAY,
Titulaire de ..... 5 parts sociales en pleine propriété

Monsieur Pierre-Etienne BOULAY,
Titulaire de ..... 990 parts sociales en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement "eIDAS" n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric BOULAY, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Ratification des convocations verbales,

PB, PB, EB

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée la feuille de présence.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION PREALABLE

L'Assemblée Générale, réunissant la totalité des parts, reconnaît et déclare que c'est en plein accord avec chacun des associés que les règles de convocations n'ont pas été observées, en donne décharge au rédacteur et ratifie les convocations verbales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du [redacted] au [redacted] et ce à compter du 1er juillet 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 73 Rue de Missy – 17000 LA ROCHELLE."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

PB, PB, EB

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Eric BOULAY



Patricia BOULAY



Pierre-Etienne BOULAY



PB, PB, EB